

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par

M. Viry, Mme Brenier, M. Hetzel, M. Bazin, M. Ramadier, Mme Valentin, M. Door, M. Brun,  
M. Le Fur, M. Viala, M. Masson, Mme Bazin-Malgras, M. Lurton, M. Herbillon, Mme Louwagie,  
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valérie Boyer, M. Descoeur, Mme Meunier, M. Fasquelle,  
Mme Corneloup, M. Breton et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 3**

A la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« et d'organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de circonscrire l'application de l'habilitation aux seuls organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public régis par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.